

Profil de baignade 2011

Lac de Cécélés

Commune de Saint Mathieu de Treviers (34)

Sommaire

Phase 1 : Etat des lieux.....	4
1 Zone de baignade.....	4
Caractérisation de la zone de baignade.....	4
Plan d'eau et accès à la baignade.....	4
La circulation de l'eau :.....	4
Localisation du point de prélèvement du contrôle sanitaire (DDASS).....	4
Usages de l'eau.....	4
Végétation	4
Description des abords de la plage (occupation du sol).....	4
Informations concernant la fréquentation de la baignade	5
Durée de la saison balnéaire.....	5
Equipements sanitaires :.....	5
Poste de secours :.....	5
Accessibilité aux animaux ;.....	5
Voie d'accès et zone de stationnement	5
Zone d'affichage ;.....	5
Eventuels problèmes d'accès à la baignade, notamment en cas de sécheresse.....	5
Données sur la qualité de l'eau.....	6
Transparence de l'eau	7
Episodes de formation de dépôts abondants et de mousses	8
Episodes de mise en évidence de cyanobactéries	8
Cas de dermatites chez les baigneurs.....	8
Conclusion sur la qualité de l'eau du Lac de Cécélès.....	8
Contexte météorologique.....	9
2. Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution.....	10
Définition de la zone d'étude.....	10
Informations générales (géographie, démographie et climat).....	10
Réseau hydrographique superficiel.....	10
Occupation du sol.....	10
3 Inventaire des sources de pollution.....	11
Sources de pollutions d'origine agricoles ou industrielles.....	11
Autres sources de pollutions diffuses spécifiques.....	11
Conditions d'ouverture et de fermeture des vannages hydrauliques	11
Dépôts sauvages.....	11
Fréquentation de la zone de baignade et renouvellement de l'eau.....	11
Phase 2 : Diagnostic.....	12
Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire	12
Conclusion :.....	12
Phase 3 : Mesures de gestion.....	13
Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme.....	13
Mesures de gestion préventive des autres sources de pollution.....	13
Plan d'action.....	14
Annexes :.....	15

Introduction - objectif du profil de baignade

Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau de baignade du Lac de Cécélés et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution. Le profil des eaux de baignade est un outil essentiel qui doit permettre de prévenir les risques sanitaires et d'améliorer la qualité des eaux de baignade, afin qu'en 2015 toutes les eaux de baignade soient classées au moins en « qualité suffisante » au sens de la directive 2006/7/CE (la nouvelle méthode de classement des eaux de baignade prévue par la directive 2006/7/CE entrera en application pour la première fois lors de la saison balnéaire 2013).

Dans le cas du Lac de Cécélés, le profil est de **type 1 : Le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré**

Phase 1 : Etat des lieux

1 Zone de baignade

Caractérisation de la zone de baignade

Plan d'eau et accès à la baignade

Le plan d'eau lui-même fait une longueur de 450m pour une largeur de 200m au niveau de la plus large section (150m en moyenne). La surface du plan d'eau calculée par SIG est de 6,4ha. La profondeur maximale du lac est de 11 m.

La baignade est aménagée en rive Sud-Est, où la guinguette constitue le principal point d'attraction du public. Une plage en terrain naturel permet l'accès à la baignade au niveau de la guinguette.

Cette plage de couverture herbeuse, en pente douce, est d'une longueur d'environ 100m sur environ 30m de largeur.

Il n'existe pas de zone de baignade délimitée dans l'eau.

Les différentes autres rives du plan d'eau sont naturelles et non aménagées. Elles sont accessibles par un sentier piéton qui fait le tour du lac.

La circulation de l'eau :

Le lac est alimenté par le ruissellement des eaux sur les versants et par deux ruisseaux temporaires, l'un en queue du lac au Nord Est, l'autre au sud-est.

Localisation du point de prélèvement du contrôle sanitaire (DDASS)

La station de prélèvement de la DDASS porte l'identifiant code SISE : 003258 et code UE : 281303094D034800. Les coordonnées du point de contrôle fournies par la DDASS sont les suivantes :

Coordonnées en Lambert II : X = 725201 - Y : 1863598

Coordonnées converties en Lambert 93 : X =771641.310 Y=6296397.292

La localisation du point de prélèvement du contrôle sanitaire est reportée sur la carte en annexe 2.

Usages de l'eau

Les usages de l'eau du lac sont la baignade et l'irrigation des champs.

Végétation

Compte tenu de la période de rédaction de ce profil (hiver), il n'a pas été possible d'inventorier la végétation immergée dans le lac. La végétation sur les rives correspond à l'occupation du sol environnant : principalement végétation de garrigue sur la rive Nord, quelques peupliers sur la rive sud, ainsi que des zones de saules, végétation herbeuse au niveau de la zone de baignade aux abords de la guinguette.

Description des abords de la plage (occupation du sol).

L'occupation du sol dans le bassin versant du Lac est essentiellement une végétation naturelle de garrigue et la forêt feuille méditerranéenne (dominée par le chêne vert). En limite nord du bassin versant, une parcelle de vigne constitue la seule portion de terrain cultivé dans le bassin versant du Lac (0,5ha environ)

Tous ces éléments sont reportés sur la carte d'occupation du sol figurant en annexe 3. Une

photographie du site de baignade est jointe en annexe 4. Une photographie aérienne accompagne la carte en annexe 5.

Informations concernant la fréquentation de la baignade

Le lac de Cécélés est fréquenté principalement par les habitants des villages des environs. La fréquentation totale sur la saison peut être estimée à environ 8 000 personnes. La fréquentation maximale journalière est de 500 personnes, la fréquentation moyenne durant les mois de juillet-août est de : 150 personnes.

Durée de la saison balnéaire

Le lac est fréquenté par les baigneurs de mi mai à début septembre. La guinguette est active du 15 avril au 15 septembre.

La surveillance de la qualité des eaux est réalisée par les services de la DDASS du 1er juillet au 31 août.

Equipements sanitaires :

La guinguette met à disposition trois toilettes équipées d'un lavabo.

Poste de secours :

Au niveau de la guinguette, un poste de secours dispose d'une bouée et d'une planche pour aller secourir un baigneur en détresse si nécessaire.

Plusieurs secouristes diplômés sont présents sur le site.

Un téléphone peut être mis à disposition pour alerter les services d'urgence.

Une boîte de secours de première urgence est également disponible.

Accessibilité aux animaux ;

Les animaux domestiques sont interdits sur le site pendant la période où le lac accueille des baigneurs (suivant la saison de mi mai à début septembre).

Voie d'accès et zone de stationnement

L'accès à la zone de baignade se fait depuis le village de Saint Mathieu de Trévières par la D26 entre Saint Mathieu de Trévières et Assas, à 2km environ au Sud Est du centre du village de Saint Mathieu de Trévières. Un parking est aménagé en aval du barrage, la zone de stationnement est en terrain nu et gravier. La capacité de stationnement est de 50 véhicules.

Zone d'affichage ;

Au parking et sur le site de la guinguette sont affichés les consignes de sécurité ainsi que les analyses de l'eau.

Éventuels problèmes d'accès à la baignade, notamment en cas de sécheresse.

Une absence de pluie pendant 2 ans serait nécessaire pour mettre à sec le lac de Cécélés.

La seule conséquence d'un événement aussi improbable serait l'impossibilité de se baigner.

Données sur la qualité de l'eau

Les données de qualité des eaux de baignade ont été collectées auprès de la DDASS. La station de mesure porte l'identifiant code SISE : 003258 et code UE : 281303094D034800.

La qualité microbiologique des eaux de baignade est ici appréciée par rapport à l'historique des classements A, B, C et D.

L'historique des classements des eaux de baignade donné par le site qualité des eaux de baignade du ministère chargé de la santé (<http://baignades.sante.gouv.fr>) indique les résultats suivants pour le Lac de Cécélés :

2007	2008	2009	2010
B	B	A	A

La qualité est donc bonne depuis 2 ans, avec une tendance à l'amélioration.

Le tableau suivant permet d'illustrer la **tendance à l'amélioration** des différents paramètres mesurés :

Valeurs Guides Eaux de baignade	CTF	ECOL_MP	STR_MP
bon	<500	<100	<100
moyen	<10000	<2000	>100
mauvais	>10000	>2000	

Année	Prélèvement		Résultats		
	Date	Heure	CTF	ECOL_MP	STR_MP
2007	14/06/2007	11h00	<50	<15	<15
	09/07/2007	11h45	2400	<15	<15
	25/07/2007	12h40	1550	1500	<15
	06/08/2007	11h50	<50	<15	<15
	22/08/2007	13h35	<50	<15	<15
2008	19/06/2008	15h00	<50	<15	<15
	07/07/2008	11h45	100	<15	<15
	23/07/2008	11h15	<50	<15	<15
	04/08/2008	11h55	650	77	9000
	19/08/2008	12h50	350	<15	<15
2009	15/06/2009	11h15	<50	<15	15
	06/07/2009	13h15	100	61	15
	22/07/2009	13h30	<50	<15	<15
	03/08/2009	14h35	<50	<15	<15
	19/08/2009	13h50	300	15	15
2010	14/06/2010	11h25		<15	<15
	05/07/2010	11h30		30	<15
	21/07/2010	11h00		15	<15
	02/08/2010	10h00		<15	<15
	18/08/2010	11h20		<15	<15

En effet, en 2007, 2 prélèvements dépassaient les valeurs guides et déclassaient la qualité des eaux de bonne à moyenne. En 2008, un seul prélèvement pour un paramètre entraînait ce déclassement, alors que depuis 2009, l'ensemble des paramètres pour tous les prélèvements permet de qualifier la **qualité des eaux du Lac de Cécélés de bonne qualité**.

La qualité microbiologique des eaux de baignade est appréciée ci-dessous par rapport aux exigences de la directive 2006/7/CE.

Valeurs Guides Eaux de baignade directive 2006/7/CE

excellente si 95° percentile<	500	200
bonne si 95° percentile<	1000	400
suffisante si 90° percentile<	900	330

PRELEVEMENT			RESULTAT UFC/100ml	
ANNEE	DATE	HEURE	ECOL_MP	STR_MP
2007	14/06/2007	11h00	<15	<15
	09/07/2007	11h45	<15	<15
	25/07/2007	12h40	1500	<15
	06/08/2007	11h50	<15	<15
	22/08/2007	13h35	<15	<15
2008	19/06/2008	15h00	<15	<15
	07/07/2008	11h45	<15	<15
	23/07/2008	11h15	<15	<15
	04/08/2008	11h55	77	9000
	19/08/2008	12h50	<15	<15
2009	15/06/2009	11h15	<15	15
	06/07/2009	13h15	61	15
	22/07/2009	13h30	<15	<15
	03/08/2009	14h35	<15	<15
	19/08/2009	13h50	15	15
2010	14/06/2010	11h25	<15	<15
	05/07/2010	11h30	30	<15
	21/07/2010	11h00	15	<15
	02/08/2010	10h00	<15	<15
	18/08/2010	11h20	<15	<15
95e percentile			129	219
90e percentile			93	139

Les 90e et 95e percentiles ont été calculés à partir des formules indiquées dans l'annexe II de la directive 2006/7/CE, à partir de toutes les données de la période 2007-2010.

Les analyses sont celles d'*Escherichia coli* (ECOL_MP) et des entérocoques intestinaux (STR_MP), les valeurs sont exprimées en UFC/100 ml.

D'après la directive 2006/7/CE, la qualité des eaux de baignade du Lac de Cécélès peut être qualifiée de bonne pour les entérocoques intestinaux, et excellente pour *Escherichia coli*. Il faut souligner que seuls 2 prélèvements sur 40 sont supérieurs aux valeurs guides et seul 1 prélèvement déclassant sur 40 (04/08/2008 sur STR_MP) empêche l'atteinte du niveau excellente qualité.

Lorsque les méthodes de calcul sont appliquées par an, on peut qualifier la qualité de l'eau :

- bonne sur les années 2007-2008
- excellentes sur les deux dernières années

L'eau de baignade du Lac de Cécélès est donc globalement de **qualité bonne à excellente sur les 4 dernières années** suivant les règles de la directive 2006/7/CE, avec une tendance à l'amélioration permettant de conclure à une **qualité excellente aujourd'hui**.

Transparence de l'eau

Les données fournies par la DDASS concernant la transparence pour les analyses réalisées lors des 4 dernières saisons de baignade sont synthétisées dans le tableau suivant :

ANNEE	DATE	HEURE	TRANS
2007	14/06/2007	11h00	0,85
	09/07/2007	11h45	0,75
	25/07/2007	12h40	0,45
	06/08/2007	11h50	0,65
	22/08/2007	13h35	0,75
2008	19/06/2008	15h00	0,90
	07/07/2008	11h45	0,40
	23/07/2008	11h15	0,50
	04/08/2008	11h55	0,50
	19/08/2008	12h50	0,50
2009	15/06/2009	11h15	0,90
	06/07/2009	13h15	0,80
	22/07/2009	13h30	0,70
	03/08/2009	14h35	0,75
	19/08/2009	13h50	0,80
2010	14/06/2010	11h25	>1
	05/07/2010	11h30	0,8
	21/07/2010	11h00	0,5
	02/08/2010	10h00	0,5
	18/08/2010	11h20	0,4

Pour la Transparence, le nombre guide G est de 2m, le nombre impératif I est de 1m. Globalement, la transparence de l'eau est donc insuffisante pour le Lac de Cécélés. Cette opacité s'explique par l'argile en suspension dans l'eau.

Épisodes de formation de dépôts abondants et de mousses

Aucun épisode de formation de dépôts abondants et de mousses n'a été constaté sur le site.

Épisodes de mise en évidence de cyanobactéries

Les résultats d'analyses de campagnes de mesures ne font pas apparaître de tels épisodes. L'absence d'usage agricole dans le bassin versant du lac ne permet pas l'apport d'azote ou de phosphore susceptible de permettre l'eutrophisation de l'eau et le développement de cyanobactéries.

Cas de dermatites chez les baigneurs

Aucun cas de dermatites connu à ce jour sur le site de Cécélés.

Conclusion sur la qualité de l'eau du Lac de Cécélés

En conclusion, la qualité de l'eau de baignade du Lac de Cécélés est excellente.

Contexte météorologique

Le climat méditerranéen se caractérise essentiellement par sa douceur et par des précipitations généralement faibles, mais surtout mal réparties dans le temps : pluies violentes tombant en quelques jours entrecoupées de longues périodes sèches.

Les données utilisées ensuite pour l'analyse sont issues des normales établies par Météo France pour Montpellier (site web Météo France).

Le chiffre global des précipitations annuelles moyennes peut paraître relativement élevé avec 654mm à Montpellier, mais il est à relativiser par le fait que l'essentiel des précipitations tombe généralement en quelques semaines (surtout en automne), laissant la place à des étés très secs.

Les hauteurs moyennes mensuelles des précipitations varient suivant l'année entre 20,1mm en juillet, et 101,1mm en octobre. Durant la saison de baignade (mai à septembre), les hauteurs moyennes de précipitations et le nombre moyen de jours avec des précipitations significatives sont les suivants :

mois	mai	juin	juillet	août	septembre
Moy H mm	46,8	32,7	20,1	37,6	61,9
Rx >= 1mm	5,1	4,1	2,7	3,8	4,4
Rx >= 5mm	2,4	1,7	1,2	1,9	2,8
Rx >= 10mm	1,4	0,9	0,5	1,2	2

La hauteur maximale journalière de précipitation relevée durant cette période est de 187mm le 22 septembre 2003.

Les vents dominants sont majoritairement originaires du Nord (20°). Ils ne sont toutefois pas de nature à influencer le déplacement des pollutions (voir paragraphes suivants sur les sources de pollution).

Compte tenu de l'absence de source de pollution dans le bassin versant du Lac, les épisodes pluvieux estivaux exceptionnels n'ont pas d'effet sur la qualité de l'eau, hormis sur le paramètre transparence.

Le lac ne présente aucun risque de montée subite du niveau des eaux compte tenu de la faible surface du bassin versant.

2. Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Définition de la zone d'étude

L'étendue de la zone d'étude est l'ensemble du bassin versant du Lac de Cécélés, compte tenu de sa surface réduite.

Le bassin versant a été tracé sur la carte IGN SCAN 25 au 1/25 000, zoomée sur SIG pour le traçage à l'échelle 1/10 000. Le bassin versant est présenté sur la carte en annexe 3.

Informations générales (géographie, démographie et climat)

La surface du bassin versant calculée par SIG est de 1,006 km² soit 100ha.

Dans cette surface, on ne trouve aucune habitation. Aucune activité agricole, industrielle ou urbaine n'est présente dans le bassin versant.

La seule surface imperméabilisée est celle de la guinguette, que l'on peut considérer comme négligeable sur les 100ha du bassin versant.

Le climat est homogène sur la zone et correspond au contexte climatique local décrit au titre 1.

Réseau hydrographique superficiel

Seuls 2 ruisseaux intermittents alimentent le lac. Leur position est indiquée sur la carte en annexe 2.

Les débits de ces ruisseaux sont nuls la majeure partie de l'année. Pour les périodes pluvieuses ou d'orage, aucune mesure des débits n'est connue. L'essentiel du remplissage du lac est lié à la pluviométrie sur le bassin versant. Le régime hydrologique ne constitue pas un risque de dégradation de la qualité de l'eau compte tenu de l'absence d'usage anthropique dans le bassin versant.

Occupation du sol

L'occupation du sol est quasi exclusivement la végétation naturelle : végétation herbeuse au niveau de la plage et la guinguette, végétation sclérophylle (garrigue) en rive nord, forêt sempervirente (chênes verts et pins méditerranéens) tout autour. Seuls 0,5ha sont occupés par de la vigne en limite nord du bassin versant, sans contact direct avec les ruisseaux intermittents qui alimentent le lac.

La carte figurant en annexe 3 présente la couverture du sol suivant la typologie Corine Land Cover, digitalisée sur le fond cartographique Scan 25 de l'IGN, interprétée par photo aérienne et recoupé par des observations de terrain.

Il n'y a donc aucune source de pollution liée aux usages anthropiques ou à la couverture du sol susceptible d'affecter la qualité de l'eau dans le bassin versant.

3 Inventaire des sources de pollution

Eaux usées domestiques

Aucun rejet susceptible de créer une pollution ne se trouve dans la surface du bassin versant, à l'exception de la guinguette.

La seule source éventuelle de pollution microbiologique est la guinguette elle-même (position par rapport au lac indiquée en annexe 2).

Le système d'assainissement des eaux de la guinguette est une fosse septique qui sera remise aux dernières normes en vigueur en 2012. Il est à noter toutefois que les conduits d'assainissement orientent les rejets à l'extérieur du bassin versant du lac, en direction de la RD26 au sud du barrage. Le champ d'épandage de la fosse septique de la guinguette est à 50 m de la D26, et ne peut donc pas contaminer le lac ni par les eaux de ruissellement, ni par les ruisseaux temporaires et leurs sources.

La fréquentation du restaurant de la guinguette est en moyenne de 70 personnes pour chaque service de mi-mai à début septembre.

Les rejets de la guinguette évacués par la fosse septique (à l'extérieur du bassin versant du lac) sont issus des toilettes, de la douche (réservée occasionnellement à l'équipe de 12 personnes), des eaux de lavage de cuisine, des machines à laver la vaisselle.

Les déchets de la guinguette sont portés soit à la benne de déchets non recyclables soit, dans le cadre du tri sélectif, aux bennes de tri de verres, cartons, ou plastiques.

Sources de pollutions d'origine agricoles ou industrielles

Il n'existe aucune activité agricole ou industrielle dans le bassin versant.

Autres sources de pollutions diffuses spécifiques

Les animaux domestiques sont interdits de mi-mai à mi-septembre (le gestionnaire de la guinguette demande aux personnes de repartir chez elles avec leur animal).

Conditions d'ouverture et de fermeture des vannages hydrauliques

Les vannes du barrage sont gérées par l'ASA. Cette gestion est opérée soit pour l'irrigation agricole, soit pour la défense des forêts contre l'incendie (comme ceux de fin août 2010).

Dépôts sauvages

Il n'a pas été constaté de dépôts sauvages sur le site.

Fréquentation de la zone de baignade et renouvellement de l'eau

Le temps de renouvellement de l'eau est inconnu, toutefois, s'agissant d'une retenue d'eau alimentée uniquement par l'eau de pluie, qui plus est dans un bassin versant de surface très réduite, il faut considérer que le temps de renouvellement est très long. Il excède la durée de la saison de baignade durant la période estivale.

Nombre moyen journalier de baigneurs et évolution au cours de la saison balnéaire :

En mai, juin et septembre la baignade concerne environ 10 baigneurs par jour. En juillet et août le lac accueille environ 80 baigneurs par jour.

Malgré le faible renouvellement de l'eau durant la période estivale, les données de qualité de l'eau montrent que la fréquentation du lac n'est pas de nature à dégrader la qualité microbiologique ou chimique de l'eau.

Phase 2 : Diagnostic

Aucune source de pollution n'étant identifiée, cette partie du profil des eaux de baignade sera réduite à un rappel synthétique des éléments du paragraphe précédent.

Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire

Les rejets de la guinguette ne peuvent constituer qu'un risque de pollution à court terme en cas de dysfonctionnement majeur du système d'assainissement, qui nécessiteront la mise en place de mesures de gestion préventive. En fonctionnement courant, le système d'assainissement de la guinguette ne peut pas constituer une source de pollution pour le lac.

Aucune source de pollution chronique n'existe dans le bassin versant du lac de Cécélés.

Il n'y a pas matière à hiérarchiser ces sources de pollution selon leur impact sur la qualité de l'eau de baignade.

Il n'existe aucun autre risque accidentel de pollution sur le bassin ;

Aucune perspective d'évolution démographique n'est à prévoir sur le bassin versant, les terrains n'étant pas constructibles.

Conclusion :

La seule source de pollution accidentelle potentielle serait un dysfonctionnement majeur du système d'assainissement de la guinguette, pouvant théoriquement être à l'origine d'une pollution microbiologique à court terme, bien que cette hypothèse soit très improbable.

L'absence d'usage agricole dans le bassin versant du lac exclut l'apport d'azote ou de phosphore susceptible de permettre l'eutrophisation de l'eau et le développement de cyanobactéries.

Les sources de pollution des eaux sont donc extrêmement limitées pour le Lac de Cécélés, ce qui explique les résultats d'analyse qui concluent à une qualité d'eau excellente pour la baignade.

Phase 3 : Mesures de gestion

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Compte tenu du fait que la seule source possible de pollution à court terme est la guinguette, et que les données de qualité des eaux montrent qu'aucun dépassement des valeurs seuils autorisant la baignade n'a été constaté durant les 4 dernières saisons, il n'y a pas lieu de prévoir des mesures particulières de gestion par rapport au fonctionnement actuel de la baignade dans le Lac de Cécélés.

Néanmoins, afin de ne prendre aucun risque susceptible d'affecter l'usage de la baignade, les mesures de prévention suivantes peuvent être prises :

- poursuivre l'auto-surveillance du fonctionnement du système d'assainissement de la guinguette,
- maintenir le système d'affichage des analyses de qualité des eaux de baignade à la guinguette et sur le parking du Lac de Cécélés,
- entretenir régulièrement le système d'assainissement de la guinguette,
- interdire préventivement la baignade en cas de dysfonctionnement majeur constaté de l'assainissement de la guinguette (affichage aux abords du lac et route d'accès),
- fermeture de la route d'accès au parking en cas d'interdiction de la baignade.

Ces mesures sont développées dans le plan d'action ci-dessous.

Mesures de gestion préventive des autres sources de pollution

Aucune autre mesure de gestion préventive n'est à prévoir car il n'existe aucune autre source de pollution.

Plan d'action

Le profil des eaux de baignade de Cécélés est de **type 1 : Le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré.**

Néanmoins, afin de ne prendre aucun risque susceptible d'affecter l'usage de la baignade, les mesures de prévention suivantes peuvent être prises :

Mesure 1a : autosurveillance du bon fonctionnement du **système d'assainissement** de la guinguette.

Mesure 1b : maintien d'un système d'assainissement fonctionnel et aux normes en vigueur pour la guinguette.

Mesure 2a : en cas de dysfonctionnement du système d'assainissement, **fermeture préventive de la guinguette** pour interrompre toute source de pollution microbiologique.

Mesure 2b : en cas de dysfonctionnement constaté du système d'assainissement, **fermeture préventive de la baignade** par le gestionnaire de la guinguette.

Mesure 2c : en cas de dysfonctionnement du système d'assainissement et de fermeture préventive de la baignade, **alerte des autorités sanitaires** (mairie, DDASS) et demande de prélèvement de contrôle à la DDASS.

Mesure 2d : Fermeture de la route d'accès et du parking durant les périodes de fermeture de la baignade.

En attente des résultats d'analyse et d'un retour à une situation sanitaire permettant de nouveau l'ouverture de la baignade, un système d'affichage sur le parking, sur la voie d'accès au lac ainsi que sur les abords du lac et la guinguette, permettra d'informer efficacement les usagers de la fermeture de la baignade. Cet affichage devra aussi être réalisé en mairie.

Seules des modifications substantielles de l'occupation du sol dans le bassin versant ou des usages anthropiques sont susceptibles de mettre en péril la qualité des eaux de baignade du lac de Cécélés. A défaut de tels changements, il n'y a pas lieu de prévoir d'autres mesures particulières pour la baignade au Lac de Cécélés.

Annexes :

Annexe 1 : localisation du Lac de Cécélés

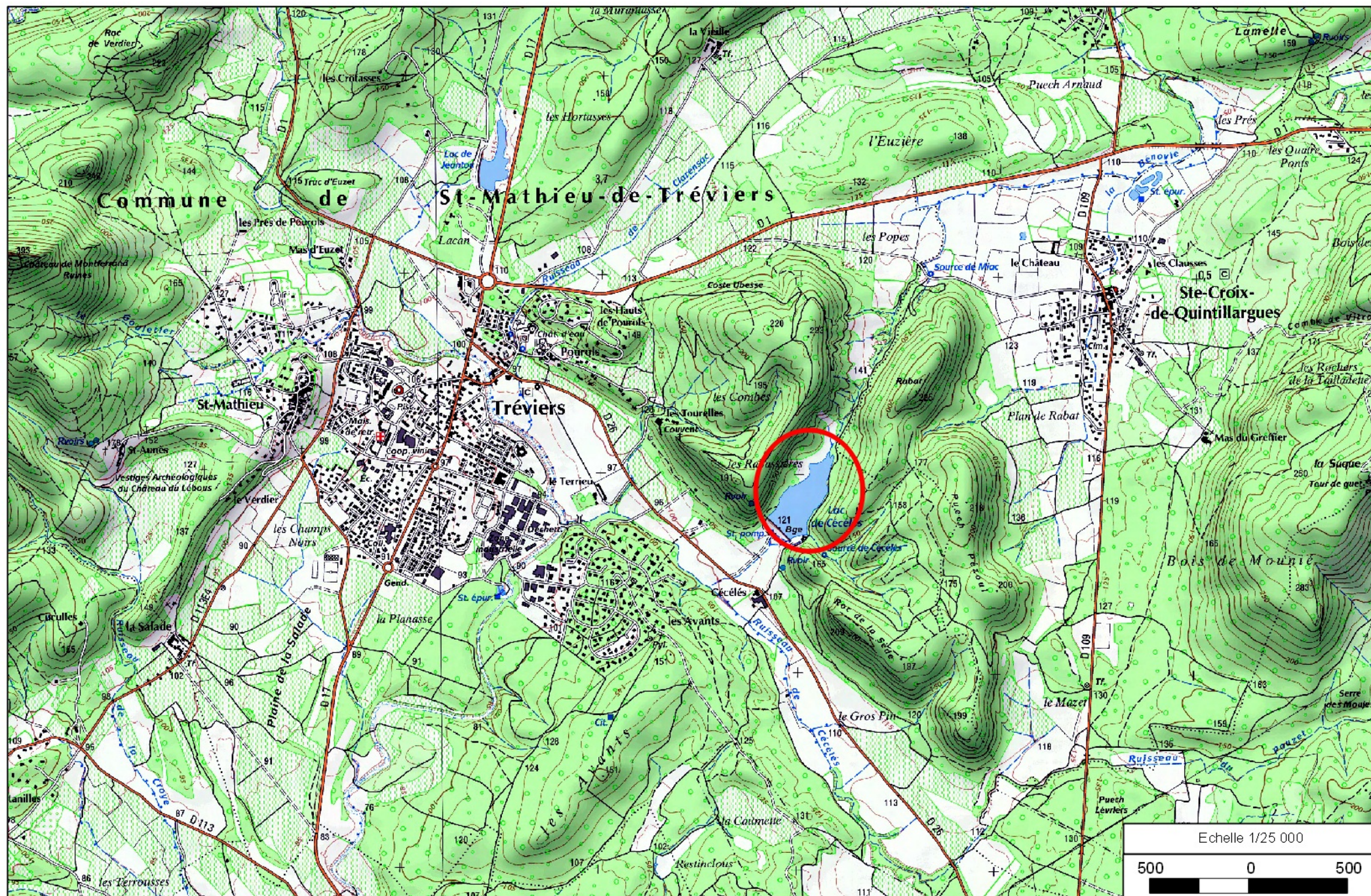
Annexe 2 : aménagements pour la baignade - Lac de Cécélés

Annexe 3 : carte d'occupation des sols sur le bassin versant du Lac de Cécélés

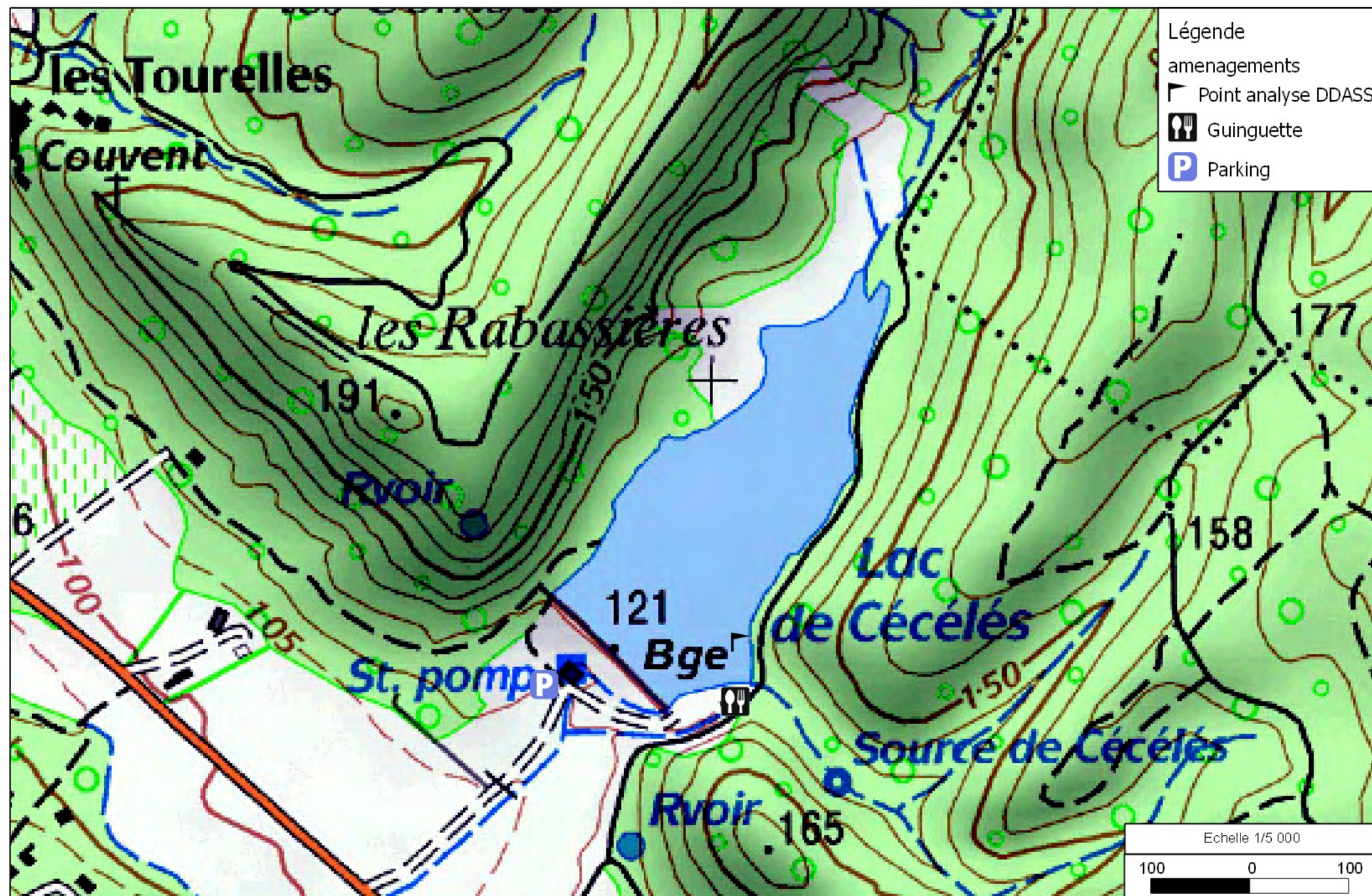
Annexe 4 : photographie de la zone de baignade

Annexe 5 : photographie aérienne du lac de Cécélés (copies d'écran Google maps)

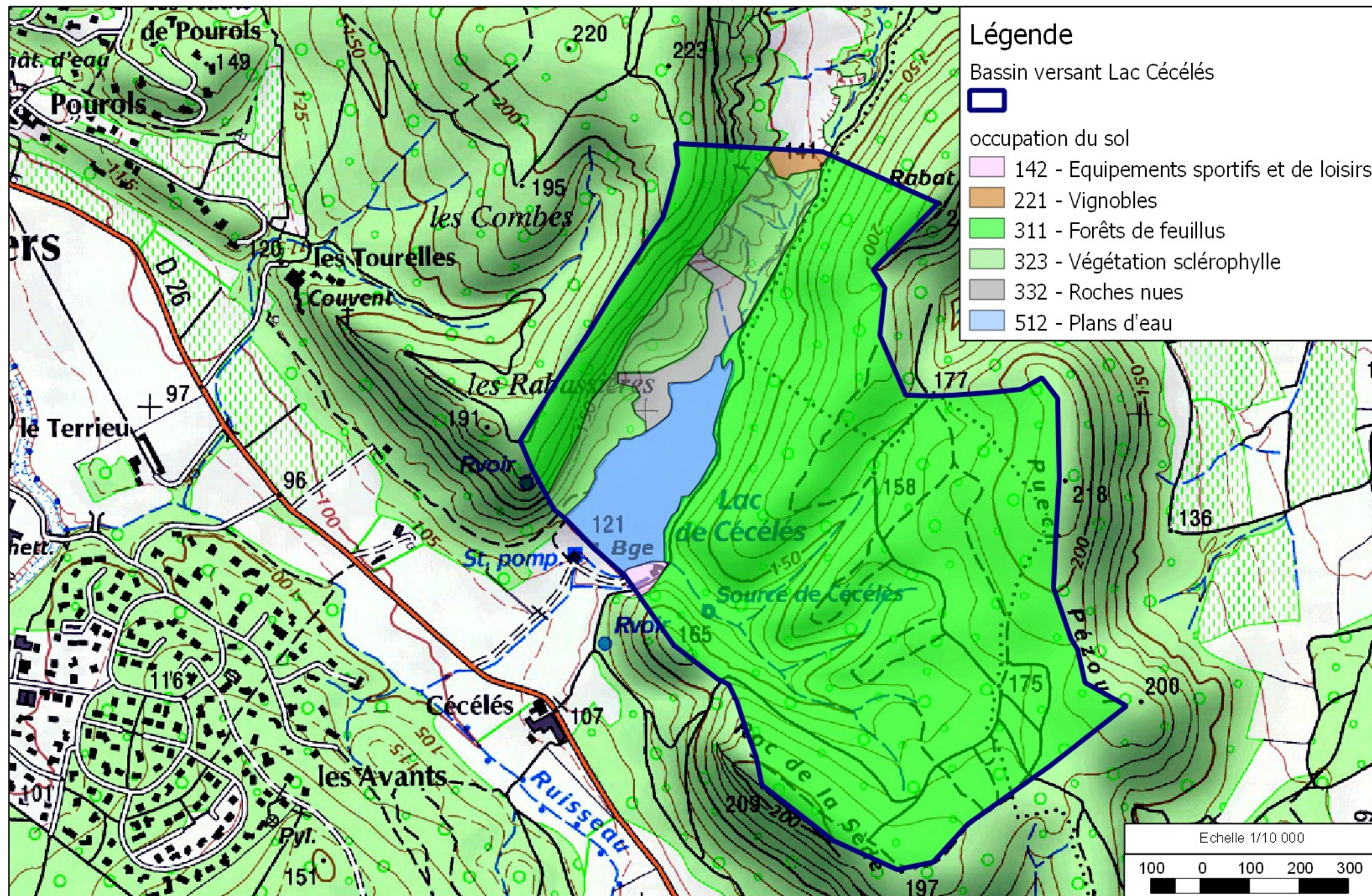
Annexe 1 : Localisation du Lac de Cécélès



Annexe 2 : Aménagements pour la baignade - Lac de Cécélès



Annexe 3 : carte d'occupation des sols sur le bassin versant du Lac de Cécélès





Annexe 5a : photographie aérienne du lac de Cécélés



Annexe 5b : photographie aérienne du lac de Cécélés

